

	 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة قرطاج	 ECOLE DOCTORALE IHEC CARTHAGE
Date de création : 16/06/2026	Avis Habilitation Universitaire en Sciences de Gestion	GVR-AV-04-00

Introduction

L'Habilitation Universitaire (HU) atteste le haut niveau scientifique atteint par le candidat et lui ouvre l'accès au grade de maître de conférences, conformément au décret n° 93-1824 du 6 septembre 1993.

Les critères de recevabilité des dossiers d'Habilitation Universitaire en Sciences de Gestion ont été actualisés conformément **aux critères approuvés par le Conseil des universités en date du 01 avril 2026.**

Le dossier d'Habilitation Universitaire permet d'évaluer les activités de recherche, d'enseignement, d'encadrement et de rayonnement universitaire réalisées par le candidat après l'obtention du doctorat.

I. Les pièces constitutives du dossier

Le dossier d'Habilitation Universitaire doit comporter les pièces suivantes :

1. Formulaire ou fiche de dépôt dûment rempli ;
2. Copie de la carte d'identité nationale ;
3. Deux photos d'identité ;
4. Copies des diplômes ;
5. Copie de la thèse de doctorat ;
6. Arrêté de nomination et, le cas échéant, arrêté de titularisation ;
7. Fiche de service ;
8. Curriculum vitae détaillé ;
9. Rapport de synthèse détaillé des activités de recherche ;
10. Liste des publications parues après l'obtention du doctorat ;
11. Recueil des publications ;
12. Justificatifs d'encadrement des activités de recherche ;
13. Rapport de synthèse détaillé des activités pédagogiques, d'encadrement et de rayonnement universitaire ;
14. Liste des activités pédagogiques ;
15. Recueil des productions pédagogiques et justificatifs correspondants ;
16. Justificatifs des activités de rayonnement, de participation à la vie de l'établissement et d'ouverture sur l'environnement ;
17. Copie électronique complète du dossier.

II. Les critères de recevabilité

Le dossier d'habilitation universitaire en Sciences de Gestion doit comporter **deux (02) rapports de synthèse distincts** :

1. Un rapport de synthèse des activités de recherche ;
2. Un rapport de synthèse des activités pédagogiques, d'encadrement et de rayonnement universitaire.

2.1. Rapport de synthèse des activités de recherche

Le rapport de synthèse des activités de recherche présente les activités scientifiques postdoctorales du candidat, ses publications et ses axes de recherche.

Ce rapport doit :

- Comporter au minimum **quarante (40) pages** ;
- Être rédigé en français ou en anglais ;
- Porter obligatoirement un titre ;
- Comporter une introduction générale ;
- Présenter les activités scientifiques selon des axes de recherche cohérents ;
- **Mettre en évidence le fil conducteur entre les publications** ;
- Comporter une conclusion générale et des perspectives de recherche.

2.1.1. Publications scientifiques

Le candidat doit présenter **au moins trois (03) articles** scientifiques « *full paper* » publiés dans des revues indexées / classées à comité de lecture.

Critère	Exigence
Nombre minimal d'articles	Trois (03) articles scientifiques « full paper »
Type de revues	Revues indexées à comité de lecture
Nombre d'auteurs	Pour au moins deux (02) articles, le nombre d'auteurs ne doit pas dépasser cinq (05)
Indexation / classification	Les trois (03) articles doivent relever d'au moins une indexation ou classification reconnue
Année de référence	L'indexation ou la classification est vérifiée selon l'année de publication de l'article

Les indexations et classifications reconnues sont les suivantes :

Indexation / classification	Conditions retenues
Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters)	Revue indexée
CNRS	Classes 1, 2 ou 3 (Date de publication < 2020)
ABDC	Catégories A*, A ou B
SJR / Scimago Journal Rank	Quartiles Q1, Q2 ou Q3
DBLP	Revue indexée
IET Inspec	Revue indexée
FNEGE	Classes 1*, 1 ou 2

2.2. Rapport de synthèse des activités pédagogiques, d'encadrement et de rayonnement universitaire

Le candidat doit présenter un rapport de synthèse des activités pédagogiques, d'encadrement et de rayonnement universitaire.

Ce rapport doit comprendre :

- Le récapitulatif des enseignements assurés ;
- Les syllabus détaillés des cours ;
- Les supports pédagogiques ;
- Les activités pédagogiques réalisées ;
- Les encadrements de mémoires de Mastère ;
- Les co-encadrements de thèse, le cas échéant ;
- Les activités de rayonnement universitaire ;
- Les activités relatives à l'implication dans la vie de l'établissement ;
- Les activités d'ouverture sur l'environnement socio-professionnel.

Le dossier doit comporter **au moins deux (02) supports pédagogiques** détaillés, originaux et personnels.

Le candidat doit justifier d'activités d'encadrement de travaux de recherche. Le dossier doit comporter **au moins un (01) mémoire** de Mastère de recherche soutenu sous l'encadrement ou le co-encadrement du candidat, accompagné des justificatifs nécessaires.

Les activités de rayonnement peuvent intégrer les volets administratif, pédagogique, scientifique, institutionnel et professionnel. Elles doivent être accompagnées des justificatifs correspondants.

2.3. Taux de similitude

Les deux rapports de synthèse, ainsi que les supports de cours fournis par le candidat ne doivent pas présenter un taux de similitude supérieur à vingt pour cent (20 %).

L'analyse est effectuée au moyen du logiciel anti-plagiat officiel de l'institution relevant de la commission d'habilitation universitaire auprès de laquelle le dossier est déposé.